



CENTRE DE SOINS DE SUITE ET DE RÉADAPTATION

12170 Saint Jean DELNOUS

Tel: 05 65 46 25 89

Fax: 05 65 46 11 19

contact@laclauze.fr

DEMANDE DE DOSSIER MEDICAL D'UNE PERSONNE DECEDEE

Vous souhaitez obtenir des informations sur le contenu du dossier médical d'un défunt.
Afin de satisfaire votre demande, veuillez compléter ce questionnaire et le retourner à la Direction du Centre de Soins de Suite et de Réadaptation.

M., Mme, Mlle.....

Demeurant

Numéro de téléphone :

Identité de la personne décédée :

M., Mme, Melle :

Préciser votre qualité d'ayant droit :

Motif de la demande (entourer le motif retenu)

- Faire valoir un de vos droits, précisez le ou lesquels :
- Connaître les causes du décès du patient
- Défendre la mémoire du défunt, pour quel motif :

Conformément à la réglementation en vigueur (arrêté du 3 janvier 2007), seuls vous seront communiqués les éléments du dossier médical vous permettant de répondre au motif invoqué ci-dessus

Périodes d'hospitalisation (un dossier médical est constitué à chaque hospitalisation)

Dates et Services d'hospitalisation :

Mode de communication (entourer le mode de communication souhaité)

- Envoi de copies à votre domicile
- Envoi de copies à un médecin de votre choix, précisez son nom et son adresse :
- Remise de copies
- Consultation sur place (un accompagnement médical peut vous être proposé)

Pour donner suite favorable à votre demande, il est impératif de nous joindre :

- une copie de votre carte nationale d'identité, de votre passeport ou de votre permis de conduire.
- les pièces justifiant de votre qualité d'ayant-droit (copie d'extrait d'acte de naissance et/ou copie de l'acte de notoriété)
- une copie de l'acte de décès du patient

A, le

SIGNATURE

FACTURATION DES COPIES DE DOSSIERS MEDICAUX

TARIFS APPLICABLES :

La loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux divers droits des malades et à la qualité du système de santé et le décret n° 2002-637 du 29 avril 2002 relatif à l'accès aux informations personnelles détenues par les professionnels et les établissements de santé ont modifié la réglementation applicable au dossier médical.

La consultation sur place des dossiers médicaux est toujours gratuite et peut être l'occasion d'un échange avec un praticien.

La demande d'un double du dossier est-elle facturable selon la règle suivante:

Copie d'une page de format A4 ou équivalent en impression noir et blanc <i>(Une page de format A3 correspondant à 2 pages de format A4)</i>	Tarif en vigueur appliqué par l'établissement
Frais d'expédition	Tarif en vigueur appliqué par La Poste pour les courriers envoyés en recommandé R2 avec avis de réception

Le paiement devant être effectué préalablement à la remise des copies, une "Demande de Paiement" indiquant le montant de la somme due sera adressée à réception des justificatifs d'identité par le Centre SSR LA CLAUZE.

Une fois le paiement effectué, en fonction de votre demande, le double du dossier vous sera envoyé à l'adresse que vous nous aurez indiquée ou, il vous est possible de venir chercher la copie de votre dossier en personne ou de mandater quelqu'un pour le retirer auprès de l'établissement. Toutefois, il vous est conseillé d'avertir et de prendre rendez-vous pour effectuer votre retrait.

Le demandeur de la copie du dossier,

Le Directeur,

Jean-Pierre SALMON